

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, THOMAS, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame ATTEN (*pouvoir à Madame THOMAS*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 9/1 : FINANCES. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Il est rappelé que, chaque année, des subventions sont attribuées aux associations, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des frais occasionnés dans le cadre de leurs activités relevant d'un intérêt local.

Les subventions allouées peuvent être de deux types différents : les subventions au titre du fonctionnement annuel de l'association et les subventions au titre d'actions ponctuelles, liées notamment à l'organisation d'un événement spécifique ou exceptionnel.

Il est précisé, pour les subventions au titre des actions spécifiques, que le versement des celles-ci ne se réalisera qu'à condition que l'évènement ou les missions exceptionnelles pour lesquelles elles ont été attribuées aient lieu.

Vu la délibération n° 3 du 7 Avril 2022 relative aux avances sur subventions pour l'exercice 2022, et fixant les conditions d'attribution de celles-ci,

Vu la demande formulée par le CCAS suite à l'opération "Coup de Pouce à votre pouvoir d'achat",

.../...

Il vous est demandé d'accorder le complément de subvention suivant :

- Centre Communal d'Action Sociale

150 000€

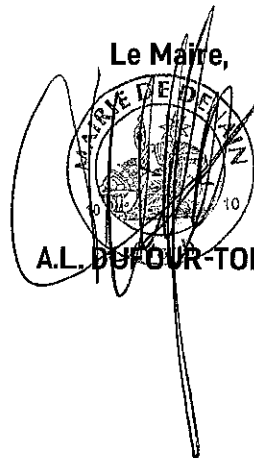
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget à l'article 657362

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....